

MINISTERE DES FINANCES
ET DES
REFORMES ADMINISTRATIVES

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
BP 88 PAPEETE

N° 92-613

MFR/AA

Papeete, le

12 MARS 1992

RECEPISSE

LE MINISTRE DES FINANCES
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

certifie avoir reçu à la date du 11 MARS 1992
de l'association constituée et déclarée sous la dénomination :

" PROSCIENCE "

- 1°) La déclaration prescrite par l'article 5 de la Loi du 1er Juillet 1901 et les articles 1 & 5 du décret du 16 Août 1901 rendus applicables dans le territoire par les décrets n° 46-432 du 13 Mars 1946 et N° 46-740 du 16 Avril 1946;
- 2°) - 1 exemplaire(s) du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 7 Février 1992;
- 2 exemplaire(s) des statuts;
- 1 exemplaire(s) de la liste des membres du bureau.

Le présent récépissé est délivré conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1er Juillet 1901 et de l'article 5 du décret du 16 Août 1901.

Pour le Ministre et par délégation,
le chef du Service des Affaires Administratives.

Ph. LECHAT

